

COUR D'APPEL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
SIÈGE DE MONTRÉAL

N° : 500-09-031757-255
(500-17-106244-190)

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

DATE : Le 2 juillet 2026

L'HONORABLE PATRICK HEALY, J.C.A.

PARTIE APPELANTE	AVOCAT
10001325 CANADA INC.	Me Vincent Ranger PER CURIAM AVOCATS Absent
PARTIES INTIMÉES	AVOCATS
CACAO 70 INC. BING TANG GUANG LIANG XU YING ZHI WANG	Me Joseph Brook Me Benliang Ye BROOK LEGAL Asbents

DESCRIPTION : Demande pour être autorisé à produire un écrit supplémentaire
(art. 365 C.p.c.).

Greffière-audicière : Myriam Villeneuve	Salle : RC-18
---	---------------

AUDIENCE

Vu que la requête n'est pas contestée, les parties ont été dispensées d'être présentes à la Cour ce matin.

PAR LE JUGE : Jugement – voir page 3.

Myriam Villeneuve, Greffière-audicière

JUGEMENT

[1] Au lieu de modifier sa déclaration d'appel, la partie requérante sollicite la permission de déposer « un écrit supplémentaire » afin de préciser que sa demande en lien avec l'intérêt légal et l'indemnité additionnelle s'applique quelle que soit la conclusion de la Cour quant à l'augmentation du montant de la condamnation.

[2] Cette demande n'est pas contestée.

POUR CES MOTIFS, LE SOUSSIGNÉ :

[3] **ACCUEILLE** la demande pour être autorisée à produire un écrit supplémentaire;

[4] **LE TOUT**, sans frais de justice.

PATRICK HEALY, J.C.A.